

## **Comité consultatif sur l'application des droits**

**Quatorzième session**  
**Genève, 2 – 4 septembre 2019**

**ADMISSION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN QUALITÉ  
D'OBSERVATRICES AD HOC**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les annexes du présent document concernent trois organisations non gouvernementales qui ont demandé à bénéficier du statut d'observateur ad hoc auprès du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), conformément au règlement intérieur de ce comité (voir les paragraphes 114.iii) et 120 du document WO/GA/28/7).

2. *L'ACE est invité à approuver la participation des organisations non gouvernementales visées dans les annexes du présent document à la quatorzième session du comité.*

[L'annexe I suit]

## FEDERATION ITALIENNE POUR LA PROTECTION DES CONTENUS AUDIOVISUELS ET MULTIMEDIAS (FAPAV)

La Fédération italienne pour la protection des contenus audiovisuels et multimédias (FAPAV) a été fondée à Rome (Italie), le 14 janvier 1988, en tant qu'association nationale privée à but non lucratif par la Motion Picture Association (MPA), l'Association italienne des industries cinématographiques, audiovisuelles et multimédias (ANICA), l'Association italienne des exploitants de cinémas (ANEC), et l'Association pour le développement de l'édition audiovisuelle (UNIVIDEO). La mission de la FAPAV est de protéger l'industrie italienne du cinéma et de la radiodiffusion des atteintes au droit d'auteur et de défendre les intérêts des titulaires de droits de propriété intellectuelle. Ses activités concernent les deux principaux domaines d'intervention liés au droit d'auteur et à la protection des droits de propriété intellectuelle, à savoir l'application des droits et la sensibilisation. Le secrétaire général de la FAPAV est M. Federico Bagnoli Rossi.

La FAPAV fournit des services de lutte contre le piratage comprenant la conduite d'enquêtes, le dépôt de plaintes pénales ou l'introduction d'actions civiles, les procédures administratives et le suivi des saisies, et l'appui technique aux autorités judiciaires ou chargées de l'application de la loi, ainsi qu'à l'autorité nationale de régulation des télécommunications (AGCOM).

La FAPAV donne des conseils à ses membres concernant des aspects pratiques et juridiques et agit en qualité d'intermédiaire entre ces derniers et les autorités nationales compétentes. Elle participe à des consultations et à des séances de travail organisées par les autorités nationales en rapport avec des initiatives législatives, des statistiques ou des études.

La FAPAV mène des activités de sensibilisation et d'éducation visant notamment à sensibiliser les consommateurs et les citoyens à l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle, qui constituent l'une des principales sources d'emploi dans le secteur de l'audiovisuel. La FAPAV organise également diverses activités de communication et effectue des enquêtes et des études sur le phénomène du piratage.

Les membres de la FAPAV comprennent les principales parties prenantes et associations du secteur qui œuvrent en faveur de la protection et de la promotion de l'industrie audiovisuelle et cinématographique italienne. La liste des membres de la FAPAV est la suivante :

- ACADEMY TWO;
- ADLER ENTERTAINMENT;
- Associazione Italiana Editori (AIE);
- ANEC;
- Associazione Nazionale Esercenti Multiplex (ANEM);
- ANICA;
- Associazione Produttori Audiovisivi (APA);
- BIM Distribuzione;
- CATTLEYA;
- CG Entertainment
- CHILI;
- CINEMA Srl;
- CINESTAT;
- COLORADO FILM;
- CONTROL CINE SERVICE;
- DAZN;
- DELTA TV PROGRAMS;
- EAGLE PICTURES;
- FILMAURO;
- Fondazione Ugo Bordoni (FUB);
- GIUNTI PSYCHOMETRICS;
- Italian International Film (IIF);
- LEONE FILM GROUP;
- LUCE CINECITTÀ;
- LUCKY RED;
- LUISS BUSINESS SCHOOL;
- MEDIASET;
- MEDUSA FILM;
- MPA;
- MYMOVIES.IT;
- MUSTANG ENTERTAINMENT;
- NEXT CINEMA;
- NOTORIOUS PICTURES;
- Osservatorio Web Legalità (OWL);

- Radio Televisione Italiana (RAI);
- RAI CINEMA;
- THE SPACE CINEMA;
- THE WALT DISNEY COMPANY  
ITALIA;
- TWENTIETH CENTURY FOX  
ITALY;
- TWENTIETH CENTURY FOX  
HOME ENTERTAINMENT ITALY;
- UCI Italia;
- UNIVERSAL PICTURES INT.  
ITALY;
- Unione Italiana Editoria Audiovisiva  
Media Digitali e Online (UNIVIDEO);
- VIDEA CDE;
- VISION DISTRIBUTION;
- WARNER BROS.  
ENTERTAINMENT ITALIA.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site : <https://www.fapav.it>.

[L'annexe II suit]

## TRANSNATIONAL ALLIANCE TO COMBAT ILLICIT TRADE (TRACIT)

La Transnational Alliance to Combat Illicit Trade (Alliance transnationale pour la lutte contre le commerce illicite) (TRACIT) a été fondée à Fort Meyers en Floride (États-Unis d'Amérique), le 17 avril 2017, en tant qu'organisation non gouvernementale nationale à but non lucratif relevant du secteur privé. Elle a pour mission d'atténuer les dommages économiques et sociaux causés par le commerce illicite en favorisant le dialogue international, en renforçant les mécanismes d'application de la loi mis en œuvre par les pouvoirs publics et en intégrant des contrôles sur la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs d'activité les plus touchés par le commerce illicite.

Les travaux de la TRACIT ont pour objectifs la mobilisation des parties prenantes, le partage des ressources et la promotion d'une approche globale et interconnectée pour une action réglementaire contre le commerce illicite qui soit plus efficace. Par l'amélioration de la coordination intersectorielle au sein des pouvoirs publics et entre les gouvernements, la TRACIT vise à contrer de manière plus efficace les grands dangers qui contribuent au commerce illicite ou en découlent au niveau mondial (comme la corruption, le terrorisme et les disparités économiques).

La TRACIT fournit les connaissances et le savoir-faire de différents secteurs d'activité pour renforcer les mécanismes d'application mis en œuvre au niveau national par les pouvoirs publics et combler les lacunes en matière de gouvernance au niveau local qui facilitent le commerce illicite. Elle mène des activités de sensibilisation pour stimuler le dialogue mondial sur le commerce illicite afin de favoriser l'élaboration de politiques communes et la mise en œuvre de mesures d'application en faisant appel à des entreprises de toutes branches d'activité qu'elle met en relation par-delà les secteurs et les frontières nationales.

La TRACIT conduit et organise ses activités au moyen de rencontres, de tables rondes et de réunions au sommet, de l'établissement de rapports de recherche, du partage d'informations et de stratégies d'atténuation, ainsi que de l'élaboration et de la promotion de recommandations en matière de politique générale. Elle entretient des liens étroits de partenariat avec les principales institutions des Nations Unies, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales (ONG), avec des associations professionnelles et groupements professionnels sectoriels ainsi qu'avec les instances de la gouvernance mondiale, comme les sommets économiques mondiaux du G-7 et du G-20, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Les membres de la TRACIT sont les entreprises suivantes :

- Anheuser-Busch InBev. (Belgique);
- Authentix (États-Unis d'Amérique);
- Diageo (Royaume-Uni);
- Pernod Ricard (France);
- Phillip Morris International (Suisse);
- Procter & Gamble (États-Unis d'Amérique);
- Richemont (Royaume-Uni);
- Universal Music (États-Unis d'Amérique).

Les partenaires de la TRACIT dans le cadre de projets sont les suivants :

- Asociación de Industrias de la República Dominicana (République dominicaine);
- American Chamber of Commerce in Costa Rica (Costa Rica);
- British American Tobacco (Royaume-Uni);

- Business Council for International Understanding (États-Unis d'Amérique);
- Crime Stoppers International (États-Unis d'Amérique);
- Coca-Cola HBC (Serbie et Monténégro);
- The Economist (Royaume-Uni);
- European Chamber of Commerce (Myanmar);
- Grupo de Proteção à Marca (Brésil);
- Ideas Matter (États-Unis d'Amérique);
- Japan Tobacco International (Suisse);
- Marazzi & Associates (Italie);
- Mondelez International, Inc. (États-Unis d'Amérique);
- Naftna Industrija Srbije (Serbie);
- Program for the Endorsement of Forest Certification (PEFC-France);
- Unilever (Royaume-Uni).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site : [https:// www.tracit.org](https://www.tracit.org).

[L'annexe III suit]

## TAC – TOGETHER AGAINST CYBERCRIME INTERNATIONAL

TaC – Together Against Cybercrime International (Ensemble contre la cybercriminalité) (TaC) est une association à but non lucratif qui a été fondée à Strasbourg, en France, le 9 décembre 2009. La TaC a pour principal objectif de prêter assistance aux citoyens et plus particulièrement aux victimes d'activités illégales en ligne, d'élaborer et de mener des activités pédagogiques sur la sécurité en ligne (notamment en ce qui concerne la contrefaçon en ligne) et de sensibiliser les différents groupes de parties prenantes aux questions relatives à la cybercriminalité. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, la TaC concentre ses activités sur les produits de contrefaçon et, en particulier, sur la vente en ligne de ce type d'articles et sur les dangers des médicaments de contrefaçon.

La TaC participe à des activités de sensibilisation dans le cadre du projet Youth IGF (Forum des jeunes sur la gouvernance d'Internet). Youth IGF est un projet multipartite, reconnu sur le plan international, qui permet aux jeunes (âgés de 15 à 30 ans) de débattre de questions liées à la gouvernance d'Internet et de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Il a pour objet de favoriser la participation des jeunes, en particulier ceux qui sont issus de groupes vulnérables, au processus de décision des dirigeants de la société de l'information. Les activités menées dans le cadre de ce projet consistent dans l'organisation de manifestations annuelles, d'entretiens et de débats, ainsi que de séances de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation consacrées à quatre thèmes prioritaires en rapport avec l'Internet. Les produits de contrefaçon en ligne sont l'un des quatre thèmes traités. Un certain nombre de pays mettent actuellement en œuvre à cet effet des projets ciblés au niveau local ou national.

Pour lutter contre la vente en ligne de médicaments de contrefaçon, la TaC collabore par ailleurs avec l'Alliance for Safe Online Pharmacy in the European Union (ASOP EU). Les organisations fournissent un soutien et du matériel pédagogique aux jeunes ambassadeurs du mouvement Youth IGF, dans le monde entier, afin de mettre en place des conditions permettant aux patients d'acheter leurs médicaments en ligne en toute sécurité et en toute légalité.

Pour de plus amples renseignements sur le projet Youth IGF, veuillez consulter le site : <http://www.youthigf.com>.

[Fin des annexes et du document]